



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 25 mars 2024

Délibération n° 2-7-2024
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 9
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Sabrina BECHET, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Brigitte MARY,

Pouvoir : Guillaume BOULAYE à Sara FERAUD

Excusés : Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Nora MAGNAN,

Absents : Sylvie GUERRAND, Gérard DUBUCHE, Camille DAEL, Guillaume WIENER,

Date de la convocation : 20 mars 2024

Objet :

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Exposé des motifs :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants et leur CCAS, un Rapport sur les Orientations Budgétaires doit être présenté, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration sur les orientations budgétaires envisagées pour 2024.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 tel que modifié par la loi NOTRE,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de la Ville de Bernay,

Vu la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Considérant les débats qui ont suivi la présentation de ce rapport,

Après en avoir entendu l'exposé de sa Présidente, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

De prendre acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024 qui serviront de base à la construction du Budget 2024.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

